



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 026-212600886-20240923-DELIB2024\_67-DE

S<sup>2</sup>LOW

Publié sur le site internet le 26 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.67 Séance du 23 septembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 23 septembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 septembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Étaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Claude VOSSEY, Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Éric SAULLE a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS) pour l'année 2023**

Rapporteur : Fabrice GAY

Monsieur le rapporteur expose au Conseil Municipal que le SIERS a transmis à la Commune son rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'année 2023.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-5, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel 2023 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable du SIERS,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS) pour l'année 2023 ;
- **PRÉCISE** que le rapport annuel est mis à la disposition du public.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240923-DELIB2024\_

Conseil Municipal du 23 septembre 2024